REÇU EN PREFECTURE le 31/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-058-215803032-20231024-D_2023_067-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>> 4 4 4

D-2023-067

L'an deux mille vingt-trois, le 24 octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SICOT OLIVIER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 octobre 2023

Etaient présents : M. SICOT, M. LECHER, MME DESABRE, MME LALET, M. MARTIN, MME BIDAULT, M. DURET, MME BOISSON, MME IMBERT, M. GUILLON, M. DELHAYE, M. MOUREY, M. CHATENET, MME ROCHE, M. DE OLIVEIRA SANTOS, MME MOREAU, M. GODARD, MME NGUYEN, MME BONNICEL, MME DACHY, M. FRIAUD, M. GARNIER.

Avaient donné procuration : M. MAURIN à M. MOUREY jusqu'à son arrivée à 20h05, MME GRAILLOT à M. SICOT, MME DE ARAUJO DA COSTA à M.MARTIN, MME LEFORTIER à MME ROCHE jusqu'à son arrivée à 18h08, M. ALIZON à M. LECHER, MME DUCOURTIOUX à MME DACHY, MME CLAUDE à M. GARNIER.

Etaient absents:

MME DACHY a été désignée secrétaire de séance.

OBJET: ADHESION A LA COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE NEVERS SUD NIVERNAIS

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales :

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale et notamment ses articles L.162-14-1, L.162-14-1-2, L.162-14-2 et L.162-15;

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Mairie

54 avenue Louis Fouchère CS 90703 58643 Varennes-Vauzelles Cedex

tél: 03.86.71.61.71

fax: 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr



REÇU EN PREFECTURE le 31/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-058-215803032-20231024-D_2023_067-

Vu la délibération en date du 7 février 2023 validant le projet de santé ;

Considérant que les missions d'une CPTS sont l'accès aux soins, l'organisation et la coordination des parcours pluriprofessionnels autour du patient, les actions de prévention et la réponse aux crises sanitaires graves.

Considérant que la CPTS Nevers Sud Nivernais regroupe 82 communes, soit un bassin populationnel de 119 654 habitants comprenant les Cantons de Decize, Fourchambault, Guérigny, Imphy, Nevers 1, Nevers 2, Nevers 3 et Nevers 4, Saint-Pierre-le-Moûtier et Varennes-Vauzelles.

Considérant que l'adhésion du Centre Municipal de Santé (CMS) de Varennes-Vauzelles à la CPTS Nevers Sud Nivernais permettra d'intégrer les professionnels du CMS dans les actions portées par la CPTS.

Considérant que la CPTS Nevers Sud Nivernais proposera au fil du temps des actions coordonnées, des offres de formation comme la formation des assistants médicaux par exemple, des réunions d'information sur certaines thématiques auxquelles les professionnels administratifs, médicaux et paramédicaux du Centre Municipal de Santé pourraient assister.

Considérant que l'adhésion à la CPTS pour les collectivités est gratuite.

DECIDE

Article 1 : D'adhérer à la CPTS Nevers Sud Nivernais.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Varennes-Vauzelles, le 25 octobre 2023.

Le Maire,

Olivier SICOT